

Bulletin



Municipal

Saint-Perreux - 4^{ème} Trimestre 2014

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



5 ET 6
DECEMBRE
2014

Les Pérusiens fidèles au rendez-vous du Téléthon !

Vendredi 05/12 – 20h : Dictée

Samedi 06/12 :

Trail de l'Oust & Trail des enfants

Zumba

Rando des fours

Fest deiz

Pétanque/palets

Run & Bike

Soirée animée avec Repas

Et tout au long de la journée :

collecte de dons, récupération de mobiles inutilisés, vente de vin chaud, de gâches et de pains aux fours, etc.

Mairie - 1 rue de la Mairie - 56350 Saint-Perreux

Tél. : 02.99.71.19.81 - Fax : 02.99.72.17.94

mairie-st-perreux@wanadoo.fr - www.saint-perreux.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00/12h-15h/18h - Mardi-Jeudi-Vendredi : 8h30/12h-15h/17h30

Le samedi : 8h30/12h

Informations municipales

EDITO

La fin d'année approche, et on se réjouit déjà de la fête de Noël, mais avec l'hiver, les désagréments reviennent.

Cette année, des changements importants ont été réalisés. Au-delà du débat légitime sur la pertinence des rythmes scolaires, il n'en demeure pas moins que c'est aux communes d'organiser et de mettre en place l'accueil de nos petits... Et de le financer... Certes, nous sommes aidés... Mais, au-delà du fait que « ça ne fait pas le compte », il est tout de même surprenant que l'État exige que nous réduisions nos dépenses de fonctionnement tout en promouvant des dispositifs qui viennent les accroître !

Pour autant, notre commune a fait face à ses obligations avec le souci unique de concourir au bien-être de nos petits dans les limites de nos possibilités et le bilan après les premières vacances est positif.

L'engagement de « bien vivre à St-Perreux » est en marche, l'acquisition de matériel à destination des associations et des habitants est bien réelle. Le programme de sécurisation de notre commune est lancé. L'illumination de notre bourg avec le rendez-vous de Noël le 19 Décembre sera un évènement majeur pour les petits et grands.

Le financement de ces projets est assuré par la réduction de la masse des indemnités des élus, un choix décidé dans notre profession de foi, cette économie de 42 000 € sur le mandat nous permet d'en assurer le coût.

Les actions sur le numérique (déploiement de l'ADSL à grande vitesse) sur les vieux et nouveau bourgs sont en cours, la problématique des inondations doit rester un combat majeur pour notre commune.

Conjointement avec le collectif des inondations, nous allons mener un débat public en notre commune le Vendredi 12 Décembre prochain. Nous demanderons aux élus, aux politiques des réponses sur la problématique de circulation que nous rencontrons à St-Perreux et sur les communes voisines lors des inondations hivernales.

L'équipe municipale est dans l'action...

Le maire, Lionel Jouneau

Inondation dans le Pays de Redon?

- Quartiers noyés
- Routes coupées

À QUAND DES TRAVAUX ???

SOIRÉE - DÉBAT
Vendredi 12 décembre 2014
20h30 (entrée libre)

SAINT-PERREUX
Salle socio-culturelle

PARTICULIERS, ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS
Tout le monde est concerné !
AVANT LA SOIRÉE, RENSEIGNEZ-VOUS :
www.inondation-redon.fr

COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE HABITANTS ET DES PAYS DE RUANE

Saint-Perreux

Tous les Pérusiens et Pérusiennes sont invités à participer à la 1ère édition du

Rendez-vous de Noël

Vendredi 19 décembre
A partir de 18h30

Dans le bourg

Balade à la découverte de la cabane du Père Noël et de son arbre aux lampions

Photo avec le Père Noël

Animation musicale :
Morwenna et son orgue de barbarie

Vin chaud et chocolat chaud offerts par la municipalité

Restauration sur place

Organisation : Municipalité : 02 99 71 19 81 - Ne pas jeter sur la voie publique
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

Vœux du Maire
Dimanche 11 janvier à 11h
salle socioculturelle

ETAT CIVIL

Naissances:

21 Juin 2014 : Juliette GICQUEL
13 Juillet 2014 : Siméon MEUNIER
24 Août 2014 : Weston LE MORIEUX
12 Septembre 2014 : Angèle ROUILLÉ
01 Octobre 2014 : Léo CALLARD
10 Novembre 2014 : Antoine CONQUÉRANT

Décès et transcription de décès :

16 mai 2014 à Redon : Roger MÉAUDE
04 juillet 2014 à Rennes : Roger LANOË
03 août 2014 à Redon : Marie-Thérèse CRETTE
née RAIMBEAU
23 septembre 2014 : Paul GRAVOUEILLE
06 novembre 2014 : Félix TREMBLAIS
10 novembre 2014 : Aimée DELIMAL née
POSSÉMÉ
24 octobre 2014 : Rolande CHARPENTIER née
DUBOIS

Mariages :

05 juillet 2014 : Samuel EVENO et Marie-Laure MONNIER
22 août 2014 : Gaëtan HAY et Astrid CAURET
06 septembre 2014 : Ludovic RICORDEL et Manuela HALLIER

Permis de construire

Rémy LABESSE pour une pergola solaire « 11 Impasse du Carouge »
Fabrice BRIAND pour extension d'un garage et création d'un préau « 76 Rue d'Allaire »

Attention les horaires de la Mairie changent :
Ces horaires répondent à des demandes et feront l'objet d'une expérimentation jusqu'à la fin de l'année. Consultez les horaires sur la couverture

INFORMATIONS PRATIQUES

Médiathèque : le mardi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

Ecole publique Victor Hugo : 02 99 71 10 11

Ecole privée Saint-Joseph : 02 99 72 16 50

Pairie : 02 99 91 24 10

RIPAME d'Allaire (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants): 02 99 72 89 54

PMI (protection maternelle infantile): 02 99 71 91 15

CAF : 0810 25 56 10

Pôle emploi : 39 49

Mission locale : 02 99 72 19 50

ALLO SERVICE PUBLIC Droits et démarches administratives : 39 39

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Jour	Horaires		Délégation
Samedi	9h00 – 12h00	Lionel JOUNEAU - Maire	
Lundi	17h00 – 18h00	Michel DESNÉE - 3ème Adjoint	Urbanisme Assainissement Voirie - Espaces verts
Judi	11h00 – 12h00	Charles BODIGUEL - 1 ^{er} Adjoint	Bâtiments / Matériels
Vendredi	17h00 – 18h00	Marie-Thérèse THÉOU - 2ème Adjoint	Finances - Affaires scolaires Services : Restaurant scolaire - Garderie municipale
	Sur rendez-vous	Stéphanie GUITTON - Conseillère Déléguée	Information - Communication Animation « Enfance et Jeunesse »
	Sur rendez-vous	Patrice KERVADEC - Conseiller Délégué	CCAS - Affaires sociales Associations



Mission Locale **Mission Locale**

**Jeunes
du Pays
de Redon
et de Vilaine**

Vous pouvez rencontrer votre conseillère en insertion sociale et professionnelle, Cécile HOUE.

Appelez la Mission Locale au 02 99 72 19 50. Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses permanences.

C'est quoi la Mission locale ?

La Mission Locale accompagne tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de :

- L'emploi : aide et soutien dans la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettres de motivation, recherche d'offre, etc.), mise en relation avec des employeurs, accès aux contrats aidés, création d'activité, parrainage vers l'emploi...
- La formation : information, accompagnement au projet de formation, financement,...
- La santé, le logement : information sur le logement, soutien psychologique...
- Mobilité : mise à disposition de cyclomoteurs, ...
- L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports : séjours de vacances et accès aux loisirs à tarifs préférentiels,...
- Des aides financières : Fonds d'Aide aux Jeunes, chèque mobilité ...(sur critères).

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine
3 Rue Charles Sillard - CS 60287
35602 REDON CEDEX
Tél : 02 99 72 19 50 - Fax : 02 99 72 34 64
Site : www.ml-redon.com

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h



Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2014

En mars et en décembre 2015 auront lieu les élections départementales (ex-cantonales) et régionales.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales avant mercredi 31 décembre 2014. Cette inscription est

obligatoire pour les Français (article L9 du code électoral) et se fait au domicile réel de l'électeur (article L11).

Le décret n° 2014-215 du 21 février 2014 officialisant le redécoupage des cantons du Morbihan, paru au Journal officiel, passe le nombre de cantons dans le Morbihan de 42 à 21. Notre commune fait dorénavant partie du canton de Guer.

Élections départementales :

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux.

Le 1^{er} tour aura lieu le 22 mars et le 2nd tour, le 29 mars.

les conseillers départementaux seront élus pour une durée de 6 ans.

Mode de scrutin

Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

Pour être élu au **premier tour**, le binôme doit obtenir :

-au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%),

-et un nombre de suffrages égal à au moins **25 %** des électeurs inscrits.

Si aucun binôme n'est élu dès le premier tour, il est procédé à un second tour. **Au second tour**, les 2 binômes arrivés en tête peuvent se maintenir. Les autres peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à **12,5 %** des électeurs inscrits. Le binôme qui obtient le plus grand nombre de suffrages au second tour est élu.

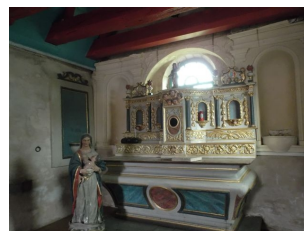


ANIMATIONS COMMUNALES



Au revoir au Père Launay et Inauguration de la chapelle

Le Samedi 06 septembre, une célébration avait lieu à la chapelle du cimetière pour son inauguration. Celle-ci entièrement rénovée en 1982 et en début de cette année son clocher à été consolidé par une nouvelle poutre ainsi qu'un nettoyage de l'ensemble de la chapelle. Quatre vingt personnes environ ont participé à cette célébration heureux de se retrouver dans ce lieu chaleureux. Monsieur le maire au nom de la municipalité et Madame Marie-Madeleine Mabon au nom de l'équipe liturgique ont remercié le Père Philippe Launay pour ses 6 ans passés à Saint-Perreux et lui ont souhaité bon vent au pays de Rohan lieu de sa nouvelle nomination.



Accueil du Père Gauthier

Le samedi 20 septembre, le père Gauthier Mukéna a célébré sa première messe à Saint-Perreux, succédant au père Launay. Après sept années de prêtrise dans le diocèse de Kongolo (République Démocratique du Congo) et trois ans et demi dans celui de La Roche-Bernard, le père Gauthier s'installe à Peillac avec en charge, également, les paroisses de Saint-Vincent-sur-Oust, Saint-Perreux et Saint-Jacut-les-Pins, et souhaite nouer des liens profonds avec ses paroissiens.

La municipalité, représentée par Patrice Kervadec, a tenu à lui faire bon accueil en lui remettant officiellement les clés de l'église et en partageant le verre de l'amitié avec les fidèles présents à l'église.



Les temps forts de la Semaine bleue



Du 13 au 18 octobre s'est déroulée sur les cantons d'Allaire et La Gacilly la semaine bleue. Le thème retenu cette année était "A tout âge, créatif et citoyen. Et si la vieillesse et l'avancée de l'âge au lieu d'être appréhendées comme un déclin se concevaient comme une opportunité et une chance pour mieux s'investir dans la vie sociale à partir d'une créativité retrouvée!" Différentes animations, débats, expositions étaient proposés sur les deux cantons mais aussi de la convivialité autour du repas animé du mardi 14 à la Gacilly.

Le temps fort pour Saint-Perreux, mis en place par l'équipe du CCAS, se tenait en partenariat avec la commune d'Allaire le jeudi 16 après-midi sur le site de Coueslé avec comme thème principal "L'art d'être aidant".

Une cinquantaine de personnes sont passées sur le site et ont pu découvrir différentes activités notamment celles présentées par l'Association Sports-Loisirs de Saint-Perreux. Elles ont également pu échanger toute l'après-midi avec une sophrologue, une socio-esthéticienne et une psychologue. Les visiteurs ont eu aussi l'occasion de visiter le jardin partagé d'Allaire.

La grippe, ce n'est pas rien. Alors, je fais le vaccin.

Pour en savoir plus sur la grippe, le vaccin et les conditions de vaccination, je consulte ameli-sante.fr

3646*
*Plus d'infos appel local sans surcoût depuis un numéro opératoire

Commémoration du 11 novembre



Ce jour, Saint-Perreux a rendu cet hommage aux soldats de la France. Après les discours lus par M. le Maire, et le dépôt de la gerbe, entourés des anciens combattants de la commune, des élus et des familles, les enfants ont lu à leur tour un texte « Lettre à un Poilu ».

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France.



Concours des Maisons fleuries



Catégorie « Jardins fleuris visibles de la rue »

- 1- BURBAN Jean « 24 rue de la Cotardaie »
- 2- GICQUEL Renée « 54 rue d'Allaire »
- 3- BLOYET Jean « 12 La Vérie »
- 4- QUELARD Léon « 42 La Graë »
- 5- MORCHOISNE Michel « 13 rue du bel horizon »
- 6- BRIEND Marguerite « 9 rue du Verger »
- 7- SEROT Raymond « 3 rue du Champ Maillard »
- 8- GICQUEL Arlette « 19, rue d'Allaire »
- 9- BELLAUD Camille « 11, rue du Verger »
- 10- GICQUEL Mickaël « rue de l'Oust »
- 11- ROUILLÉ Jean « 40 rue d'Allaire »

Catégorie « Balcons - Terrasses »

- 1- GICQUEL Joseph « 18 rue de la Chesnaie »
- 2- ROYER Alexis « 16 le Champ Fleury »
- 3- LELONG Michel « 37 rue du Clos de Ressac »
- 4- GLARD Joseph « 16 place de l'Eglise »
- 5- DESNÉE Michel « 7 rue d'Allaire »

Catégorie « Jardins bocagers »

- 1- HUGRON Jean « 19 le Picot »
- 2- BOULLAY Michel « 18 la Rinçaille »
- 3- COQUÉRANT Jeannette « 4 rue d'Allaire »
- 4- SILLARD-ROLLO Yvonne « 5 rue d'Allaire »

Le Jury était composé de Marie-Thérèse THÉOU, Linda TRESSEL, Joëlle GUIMARD et Olivier GICQUEL (Passages les 7 Juillet et 1^{er} Septembre)

ENFANCE - JEUNESSE

Rythmes scolaires

La semaine des quatre jours et demi a été mise en place par la municipalité en accord avec les deux écoles à la rentrée de septembre 2014. Les journées de travail scolaire sont allégées et terminent à 15h ou 15h30. Le mardi ou le jeudi, les enfants du primaire ont participé durant les sept semaines à une des activités proposées par la municipalité : atelier culinaire animé par Anne, musique par Goulven Dréano ou Patrick Bardoul du Groupement Culturel Breton, activités manuelles par Stéphanie, et sport par Sullivan Monnier de l'Office des Sports de Redon.

A l'issue des cinq semaines, le premier bilan établi entre les membres de la commission municipale, les intervenants et les parents délégués des deux écoles a été satisfaisant. Depuis la reprise de novembre, les enfants découvrent une deuxième activité jusqu'aux vacances de Noël.



CIAS / LA FEDE & Service Enfance/Jeunesse de Saint-Perreux

Tout au long de l'année, le CIAS/LA FEDE propose un panel d'activités à destination des enfants et ados de 3 à 17 ans.

Cet été ce sont près de 479 jeunes du canton d'Allaire, âgés de 10 à 17 ans qui ont été accueillis dans le cadre de l'opération « Site Été Jeunes » : espaces jeunes, activités, sorties et séjours... 72 enfants de 6 à 13 ans ont pu aussi participer à l'opération « Savoir Nager » à la piscine de Peillac.

6 séjours, allant de 3 à 12 jours, ont été organisés avec des groupes de jeunes. Les activités et sorties ont réjoui les jeunes, par leur diversité : sortie Océanile, festival « Quartier d'été » à Rennes, etc.

Depuis la rentrée, vous pouvez retrouver les activités suivantes sur le secteur :

- L'école multisports les jeudis soir à Saint-Perreux (5/7 ans de 17h à 18h et adulte de 18h à 19h30)
- L'atelier cuisine pour adultes 1 fois par mois à Allaire
- Le Point Accueil Écoute Parents tous les lundis après-midi sur RDV

Plus d'infos sur le CIAS/LA FEDE : www.lafede.fr ou au 02 99 71 99 11.



Pour les plus jeunes, le centre de loisirs (ALSH) de Saint-Perreux : LA TRIBU

Cet été et pendant les vacances de la Toussaint, les enfants du centre de loisirs ont pu vivre de belles aventures avec l'équipe d'animation : Animations autour des super héros, fabriquer du pain, nuit sous tente, grands jeux, spectacle... sans oublier les sorties comme les parcs d'attractions, la piscine, le cinéma. L'équipe aura le plaisir de retrouver les enfants de 3 à 11 ans aux vacances de février (du 09 au 20 février).

L'espace jeune : LE BOCAL

Un petit groupe de jeunes a plaisir à se retrouver à chaque période de vacances à l'espace jeune. Accompagné d'un animateur, ils montent leur projet et animations : sortie vélo, cuisine, jeux de société, projet vidéo, soirée. Les idées et envies ne manquent pas ! Si tu souhaites les rejoindre, rendez vous aux vacances de février !

Inscrivez vos enfants auprès de Stéphanie Rivière : 06 77 25 67 43 – enfanceetjeunesse@wanadoo.fr. Tous les programmes enfance jeunesse sont disponibles à la mairie, au bar « chez nous » et sur le site de la commune www.saintperreux.free.fr

Dis-on : Animations familiales de novembre et décembre



Samedi 29 Novembre à 10h30

Médiathèque - Gratuit

A PETITS PETONS... DANS LES HISTOIRES
Lecture animée dès 6 mois - Mis en place dans le cadre du festival «Les Minuscules»

Lundi 22 décembre 2014 de 10h à 18h

Marché de Noël et spectacle à Nantes

A partir de 3 ans. Transport en car.
Tarif selon quotient familial : adulte : 2 € à 5 € et enfant (-12 ans): 1 € à 3 €
Après une balade en centre ville, le théâtre de Jeanne nous attend à 16h pour assister à une comédie «Alice et la potion miraculeuse ».

Lire et Faire Lire

"Lire et faire Lire" a repris son activité le jeudi 25 septembre. Nous intervenons, pour les enfants qui le souhaitent, les jeudis à la garderie de 16h50 à 17h30, après le goûter et un mardi par mois à la médiathèque, à partir de 16h30. Les thèmes retenus pour ce 1er trimestre, à la médiathèque, sont: "Le monde merveilleux des fées" le mardi 14 Octobre, "Fais moi peur!" le mardi 18 Novembre, "Bonhomme d'Hiver" le mardi 16 Décembre.

Annick, Christiane, Joëlle, Marie-Christine, Nelly et Sylvie vous attendent nombreux, les enfants, pour les petites histoires!

Réunions du Conseil municipal

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

Travaux engagés :

- Réfection de la toiture de l'espace Jeunes dit « Le bocal »
- Auvent de la buvette du terrain des sports
- Équipements de la cuisine de la salle socioculturelle : four, hotte, table inox, travaux d'électricité
- Installation d'un nouveau parquet dans l'église dans le prolongement de la nef
- Mise en place d'un rideau métallique au local de stockage de la salle des sports
- Changement de la porte d'entrée de la salle socioculturelle pour rendre l'entrée accessible aux personnes en situation de handicap
- Travaux d'évacuation des eaux pluviales Rue de la Sablière et travaux d'arasements de fossés au Val d'en Haut, Bois Hervé et Impasse de la Graé
- Installation d'un système de sécurité et de filtrage Internet à l'Ecole Victor Hugo

Vente et achat de parcelles

- **Vente de la parcelle AA170 à M. Thierry Chapin.** Servitude prévue pour les propriétaires de la parcelle voisine cadastrée AA46 et AA47. Frais d'acte et de bornage à la charge de l'acquéreur.
- **Vente de deux parcelles Rue de l'Oust :** ZB242 (380 m²) et ZB245 (10 m²) au prix 3 800€ l'ensemble, lequel étant inexploitable pour toute nouvelle construction
- **Achat de deux parcelles Rue de l'Oust :** ZB63 (740 m²) et ZB64 (760 m²) , selon l'estimation des Domaines, soit 900€

Restaurant scolaire

Renouvellement du contrat de prestations de service auprès du laboratoire départemental d'analyses du Morbihan.

Gestion de location des tables

Prêt aux associations communales qui s'engagent au moyen d'un écrit pour s'acquitter de la somme de 50€ par table détériorée.

Location aux particuliers de Saint-Perreux moyennant une caution de 200€ et une contrepartie financière définie par lots de tables :

1 lot de 5 tables : 10€	1 lot de 10 tables : 15€	1 lot de 15 tables : 20€
1 lot de 20 tables : 25€	1 lot de 30 tables : 30€	1 lot de 40 tables : 40€
1 lot de 50 tables : 50€		

Assainissement collectif : désignation du bureau d'études Bourgois

Depuis 2009, la gestion du réseau d'assainissement collectif est confiée à la société VEOLIA, via un contrat d'affermage. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre prochain, et il convient de lancer une nouvelle consultation afin de définir un nouveau prestataire à compter du 1^{er} janvier 2015. Le conseil a désigné le bureau d'études Bourgois pour établir le cahier des charges avant le lancement de la consultation.

Rythmes scolaires :

-Signature d'une convention restauration avec la mairie de Saint-Vincent sur Oust

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires et de la demi-journée supplémentaire d'enseignement le mercredi matin, la commune n'a pas souhaité, dans un premier temps, organiser un accueil périscolaire le mercredi midi et après-midi. Ainsi, suite à un accord entre les communes, les élèves peuvent accéder à la cantine et au centre de loisirs de Saint-Vincent ce jour-là.

Une convention bipartite a été établie entre nos deux communes, instaurant une participation réciproque aux frais de restauration à hauteur de 3.30€ par repas.

-Participation frais transports

Pour le transfert des enfants de St-Perreux à St-Vincent, la commune supporte la charge du transfert des enfants effectué par les Taxis Chapin et facturé à 8€.

Désignation d'un délégué à Aide Emploi Service : Lucie Noireault

Délibérations :

- Tarifs de la location de la salle de sports :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des associations sportives ou écoles, extérieures à la commune, louent régulièrement la salle de sports. La contrepartie financière de cette location (7€ l'heure) n'a pas été revue depuis 2003, et ne suffit plus aujourd'hui à couvrir les charges générées par ces utilisations. Ainsi, la commission « Bâtiments » propose de la revaloriser à 9€ l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Fixe le prix horaire de location à 9 Euros à compter du 1^{er} septembre 2014.

- Convention SDEM

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un diagnostic de l'éclairage public a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Électricité du Morbihan. Le rapport démontre que notre réseau est vétuste et que certains candélabres nécessitent un entretien urgent.

Au regard des interventions ponctuelles qui ont déjà eu lieu les années précédentes et de la charge financière qu'elles ont représenté, ainsi que la responsabilité communale engagée en cas d'incident sur ce réseau, Mr le Maire suggère d'en déléguer la maintenance au SDEM.

Mr le Maire précise que dans les conditions du transfert de la maintenance d'éclairage public :

-La commune conserve la maîtrise décisionnelle sur le fonctionnement et les interventions nécessaires à la bonne marche des installations

-La gestion se fait à partir de l'état initial figurant au diagnostic réalisé ces derniers mois

-Le patrimoine reste propriété de la commune et une simple mise à disposition du parc est effectué

Il formule par ailleurs que le syndicat envisage un coût prévisionnel annuel de maintenance d'environ 2 191.29€HT, selon les prix énoncés dans le bordereau des prix de la convention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité:

- de transférer au SDEM la compétence maintenance

- d'autoriser le Maire à signer la convention définissant les modalités techniques, administratives et financières du transfert au SDEM de la compétence maintenance.

- d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Sécurisation des voies du bourg et des accès

La vitesse excessive des véhicules dans le bourg interpelle les élus. Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en œuvre les nouveaux rythmes scolaires et que les différents déplacements d'enfants pour les activités périscolaires nécessitent une attention particulière. Ainsi, face à ce constat, la commission « Voirie » a travaillé sur la sécurisation des voies du bourg et des accès aux différents équipements. Les membres de la commission proposent de faire ralentir les véhicules par la mise en place de coussins berlinois doublés de zones à 30 et d'une signalétique adaptée.

Les rues concernées et les coûts correspondants sont les suivants :

Rue de la Mairie (RD153)	3 611.28 €HT (sans pose)	Rue de l'Oust (CCPR)	5 504.88 €HT (avec pose)
Rue du Clos de Ressac (RD153) (sans pose)	4 832.56 €HT	Rue d'Allaire (CCPR)	5 504.88 €HT (avec pose)
Rue Sous le Bois (communale) (sans pose)	3 241.44 €HT		

La commission propose également de sécuriser l'accès à la salle PETROC accueillant la garderie et l'accès à l'école Victor Hugo pour un coût total de 1 301.80€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Charge Monsieur le Maire de solliciter la Communauté de Communes pour qu'elle prenne en charge la sécurisation des voies communautaires, à savoir la Rue de l'Oust et la Rue d'Allaire.

-Valide les propositions concernant les autres rues et les accès aux bâtiments communaux ; les coûts seront affectés à la section Investissement du budget communal

-Autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférant à cette affaire

-Accepte le plan de financement présenté ci-après et charge Mr le Maire de constituer les demandes de subvention auprès des différents partenaires financiers.

- Exercice du travail à temps partiel

Monsieur le Maire rappelle que le temps partiel est une modalité d'accomplissement du service qui permet à un agent territorial de consacrer une durée moindre à son activité professionnelle. Les fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les agents non titulaires, peuvent, s'ils remplissent les conditions exigées, exercer leur service à temps partiel. Selon les cas, cette autorisation est soit accordée de plein droit, soit soumise à appréciation en fonction des nécessités de service.

Dans les deux cas (temps partiel sur autorisation ou de droit), le travail peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.

La réglementation fixant le cadre général dans lequel s'exerce le temps partiel ne réglemente pas certaines modalités qui doivent être définies à l'échelon local. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'exercice du temps partiel en fonction des nécessités, de la continuité et du fonctionnement des services ainsi que des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, après avis du comité technique paritaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que le temps partiel s'exercera dans les conditions suivantes :

- l'ensemble des services de la collectivité sont admis au bénéfice du temps partiel,
- le temps partiel de droit ou sur autorisation peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel,
- les quotités de temps partiel de droit sont fixées à 50, 60, 70, 80 % de la durée hebdomadaire des agents exerçant les mêmes fonctions à temps plein
- les quotités de temps partiel sur autorisations sont fixées au cas par cas entre 50 % et 99 % de la durée hebdomadaire des agents exerçant les mêmes fonctions à temps plein,
- la durée des autorisations (hors création ou reprise d'une entreprise) est fixée à 6 mois, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de ces trois ans, la demande de renouvellement de la décision doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse.
- la durée des autorisations concernant la création ou la reprise d'une entreprise est d'une durée maximale de deux ans et peut être prolongée d'un an au maximum. Cette autorisation ne peut être à nouveau délivrée passé un délai de trois ans après la fin de ce type de temps partiel octroyé.
- les demandes d'autorisation ou de renouvellement devront être formulées dans un délai de deux mois avant le début de la période souhaitée.
- les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période, pourront intervenir:
 - à la demande des intéressés dans un délai de deux mois avant la date de modification souhaitée,
 - à la demande du Maire, si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité le justifie.
- les autorisations sont délivrées individuellement par le Maire.

décide que l'exercice du temps partiel aura un effet rétroactif au 7 septembre 2014.

- Dissolution comptable du SIVOMUCA et versement des excédents

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral en date du 4 juin 2014, modifiant l'arrêté du 31 décembre 2013, il a été mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton d'Allaire (SIVOMUCA) au 30 juin 2014. En date du 30 juin 2014, le comité syndical du SIVOMUCA s'est réuni afin de décider de la répartition du mobilier et du matériel acquis en pleine propriété par le Syndicat.

Aux termes de l'article L 5211-25-1, les biens meubles et immeubles mis à disposition de l'établissement sont restitués aux membres qui les avaient mis à disposition.

Il a donc été décidé que la commune d'Allaire récupérera l'ensemble des biens (matériel et mobilier) du SIVOMUCA, à charge pour elle de les mettre ensuite à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Redon au vu d'un procès-verbal régulièrement établi.

Une délibération acceptant ces dispositions devant être prise par chaque conseil municipal des communes concernées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'autoriser la réintégration du matériel, du mobilier et des subventions afférentes du SIVOMUCA au bilan de la commune d'Allaire,
- d'autoriser ensuite leur mise à disposition auprès de la Communauté de Communes du Pays de Redon dans le cadre du transfert des compétences du SIVOMUCA,
- de mandater Monsieur le Maire pour signer tout document concernant ce dossier.

- Indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à compter de cette année et pendant toute la durée des fonctions du comptable, décide d'allouer au Comptable du Trésor, receveur de la Commune, une indemnité de conseil, calculée conformément au tarif fixé dans l'arrêté interministériel du 16/12/1983.

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2014

Travaux engagés :

- Remplacement de la porte d'entrée de l'espace Jeunes dit «Le bocal»

Vente et achat de parcelles:

- **Achat de la parcelle ZC306 (2845 m²)** au croisement de la route de la mairie et de la RD764 pour 284 €

Médiathèques intercommunales : Signature d'une convention de circulation des documents

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que notre médiathèque communale fait partie du réseau de la Communauté de Communes du Pays de Redon depuis sa réouverture suite aux travaux. Ainsi, chaque adhérent disposant d'une carte de membre, peut emprunter un document dans n'importe quelle bibliothèque du territoire ou en connaître la disponibilité sur un autre site du réseau.

Pour compléter le service rendu aux lecteurs et autres passionnés, la CCPR propose de diversifier les documents proposés en proximité, en autorisant la circulation de ces documents entre médiathèques, cela faisant l'objet d'une convention.

Lire et Faire Lire : Signature d'une convention de mise à disposition d'intervenants

Le programme national Lire et Faire Lire a été introduit à la garderie depuis plusieurs années, le but étant de développer le plaisir de la lecture chez les jeunes enfants.

Dans le même esprit, des activités Enfance-Jeunesse se sont orientées vers des temps de lecture qui sont proposés régulièrement à la médiathèque. Ces créneaux sont encadrés par des intervenants Lire et Faire Lire, domiciliés sur Saint-Perreux.

Les interventions se multipliant, l'UDAF 56, coordinatrice départementale du dispositif Lire et Faire Lire, sollicite la signature d'une convention de mise à disposition de ses intervenants et une facturation à hauteur de 300€ par an.

Rythmes scolaires/TAP : Signature de conventions avec l'école privée

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'organisation hebdomadaire des nouveaux rythmes scolaires et notamment l'articulation entre les TAP et l'aide aux devoirs pour l'école publique, mais également pour l'école privée. Il précise par ailleurs, qu'une attention particulière est portée aux plus petits dans ces deux écoles en adaptant leurs activités mais surtout en évitant strictement de les délocaliser pour ces créneaux périscolaires.

Ainsi, les élèves maternelles de l'école Saint-Joseph se voient proposer des activités au sein de leur propre classe et encadrées par les deux ASEM de cette même école.

Les temps périscolaires étant à la charge de la collectivité, il convient de définir les engagements de chacun et la contrepartie financière, par le biais de deux conventions : Mise à disposition des locaux de l'école Saint-Joseph et Mise à disposition des salariés de l'école Saint-Joseph.

Délibérations

Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Redon (35)

Pour l'année scolaire 2013-2014 et conformément à l'augmentation prévue dans la délibération de 2000, le montant dû par la commune est réparti de la façon suivante :

	Par élève	Nombre d'élèves	TOTAL
Elève en maternelle	979.68 €uros	2 (dont 1 à 243/365j)	1631.91 €uros
Elève en élémentaire	461.03 €uros	1 (à 243/365j)	306.93 €uros
TOTAL			1938.84 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les montants ci-dessus indiqués.

Taxe d'aménagement communale

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier préfectoral en date du 8 octobre dernier à propos de la fiscalité de l'aménagement et notamment de la taxe d'aménagement applicable depuis le 1^{er} mars 2012.

Par délibération en date du 8 novembre 2011, au vu du code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants; le conseil municipal décidait d'instituer cette taxe d'aménagement en substitution de la Taxe Locale d'Équipement, et :

- d'en fixer le taux à 2% sur l'ensemble du territoire communal ;
- d'exonérer totalement, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+);

Cette délibération était valable pour une durée d'un an reconductible.

Conformément à la législation en vigueur, il convient de prendre une nouvelle délibération confirmant le taux et reprenant les exonérations précitées. Ainsi, le Conseil Municipal valide à nouveau le taux de 2% ainsi que l'exonération précitée et applicable au 1^{er} janvier 2015.

Frelons asiatiques

Le frelon asiatique prolifère de façon inquiétante sur le Morbihan, avec près de 370 nids recensés début septembre, contre 5 en 2011. Les conséquences pour les abeilles et les apiculteurs sont dramatiques. Les maires sont aux premières loges des interpellations de leurs administrés, et se sentent démunis face à l'ampleur du fléau. Un certain nombre d'initiatives sont prises sur le territoire, mais pour être efficaces, il serait souhaitable de mettre en place un véritable dispositif de lutte harmonisé à l'échelle départementale.

Néanmoins, le dispositif tardant à se mettre en place sur 2014 et face à la découverte de plusieurs nids sur notre territoire communal, Mr le Maire propose de définir dans quelles mesures la commune pourrait apporter une aide aux propriétaires des lieux où se situent les nids.

Deux types d'intervention sont à distinguer :

- Pour la destruction d'un habitat accessible, il faut compter 80€ maximum
- Pour des emplacements de grande hauteur, l'intervention s'avère plus compliquée et nécessite des moyens plus importants. Ainsi, Mr le Maire suggère que la commune finance totalement la destruction des nids situés au-delà de 10m et nécessitant une intervention particulière, et récupère 80€ auprès du propriétaire concerné.

A l'unanimité, les élus s'accordent sur ce principe jusqu'au 31 décembre 2014, dans l'attente d'une harmonisation départementale prévue pour 2015.

Budget communal – Décision modificative N°1

Afin de ventiler au mieux les dépenses liées à l'élaboration du PLU, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2014:

Section Investissement : Dépenses : Article 2158 - 2 000 € / Opération 48 - Article 202 + 2 000 €

Mégalis : Signature d'une convention pour la période 2015/2019

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Cette contribution est supportée par la Communauté de Communes du Pays de Redon. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Taux de promotion pour l'avancement de grade : adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article 49 – 2^{ème} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Il indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Monsieur le Maire suggère d'appliquer les critères suivants pour déterminer les taux de promotion pour l'année 2014 :

- obtention de l'examen professionnel si nécessaire,
- nombre de promouvables.

Tableau des effectifs : Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe (à temps non complet) Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe (à temps non complet)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un de nos agents peut bénéficier cette année, d'un avancement de grade. Après en avoir délibéré et vu la saisine du Comité Technique Paritaire Départemental du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, le Conseil Municipal :

1. Décide la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe (à temps non complet) à compter du 15 novembre 2014 ;
2. Décide la création, à compter de cette même date, d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe (à temps non complet);
3. Décide que l'agent recruté pourra effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires lorsque l'exécution de celles-ci sera rendue nécessaire pour les besoins du service. Elles seront rémunérées selon la réglementation en vigueur.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Vie associative

05-06 décembre	Téléthon
12 décembre	Soirée thématique sur les inondations – Collectif des Inondations et municipalité
14 décembre	Arbre de Noël avec repas – École Saint-Joseph
19 décembre	Rendez-Vous de Noël – Municipalité
11 janvier 2015	Vœux du Maire – 11h – salle socioculturelle
07 février 2015	Loto – FC St-Perreux
01 mars 2015	Repas du CCAS – Municipalité
08 mars 2015	Randonnées de civelles – ASL
14 mars 2015	Soirée Surprise– FC St Perreux
28 mars 2015	Collecte de journaux, papiers, revues – École Saint-Joseph
28 mars 2015	Porte ouverte – École Saint-Joseph



Rencontre des associations

Vendredi 26 septembre, le maire Lionel Jouneau et les membres de la commission "Sports-Loisirs" ont accueilli les présidents ou des représentants des associations œuvrant sur la commune de St Perreux.

Une trentaine de personnes étaient présentes pour un échange convivial et constructif. Après que chacun ait présenté son association et exposé ses attentes, Patrice Kervadec a listé le matériel et les moyens de communication (bulletins municipaux et site internet) mis à disposition des associations par la commune et a incité les présidents à échanger avec les élus autour de leurs manifes-

tations et à propos des difficultés rencontrées.

Avant le pot de l'amitié, Lionel Jouneau a précisé que le conseil municipal mettrait tout en œuvre pour satisfaire les demandes, dans la mesure du possible.

Retour dans les années 80 pour le FC Saint-Perreux

Le FC Saint-Perreux innove. Pour remplacer le traditionnel moules-frites au retour des vacances, le président Rémy Labesse et son équipe ont organisé le samedi 20 septembre une soirée originale ambiance années 80.

Cette soirée a remporté un vif succès puisque pas moins de 192 personnes ont pris part au buffet. Les convives ont pu se dégourdir les jambes entre deux assiettes en dansant sur les plus grandes musiques d'il y a trente ans... Un grand moment de nostalgie.

Pour continuer dans la nouveauté le FC organisera le 14 mars prochain une soirée surprise pour remplacer la soirée crêpes/galettes.



Formation défibrillateur

En octobre dernier, une formation de 2 heures a été organisée par la municipalité, pour apprendre à utiliser le défibrillateur. L'intervention a été faite Bruno Guihard, pompier volontaire et formateur, à destination des associations, des 2 écoles ainsi que des personnes volontaires.

Cette formation consistait à comprendre la prise en charge d'une personne victime d'un malaise, par le massage cardiaque, la pose du défibrillateur et les bons gestes à faire jusqu'à l'arrivée des secours.

Monsieur Guihard insiste sur le fait que si la défibrillation est effectuée dans les premières minutes, on augmente considérablement les chances de survie donc il ne faut pas hésiter à prendre en charge une victime même si les gestes ne sont pas parfaits, c'est mieux que de ne rien faire! La commune de Saint-Perreux dispose d'un défibrillateur qui se trouve à l'entrée de la salle socio-culturelle.

Le Loto des Garciaux

Vendredi 10 octobre, les associations de parents d'élèves de l'école Saint-Joseph ont organisé pour la 3ème année le "loto des Garciaux", animé par Marie-Hélène.

280 personnes étaient venues tenter leur chance pour gagner l'un des 53 lots mis en jeu.

Même si certains avaient donc les bras chargés en fin de soirée, tous sont repartis avec le sentiment d'avoir passé une agréable soirée!



17ème édition du Vide grenier de l'École Victor Hugo



Ce 17ème vide-grenier du 5 octobre 2014 a été une belle réussite.

Toutes les conditions étaient réunies : un grand soleil, une organisation bien rodée et de nombreux bénévoles. Effectivement, cette manifestation annuelle fût à la hauteur de nos espérances puisque nous avons battu des records avec près de 180 exposants et 800 mètres linéaires vendus.

Encore FÉLICITATIONS à tous les parents d'élèves !!!

Et merci aux Amis de l'école Victor Hugo, à l'école St Joseph et à l'association du foot pour leur partenariat.

Deux nouvelles sections au sein de l'Association sports-loisirs (ASL) : Le Self Défense et VTT

L'association sports-loisirs de Saint-Perreux élargit son offre d'activités sur la commune. Depuis le 1^{er} octobre, Yvannick Martin propose la pratique du "self défense" tous les mercredis de 19h30 à 20h30 au complexe de l'Oust. Les adhérents apprennent à se sortir d'une mauvaise situation en faisant appel si nécessaire à des techniques de défense simples et efficaces, dans le respect de la loi.

Actuellement une douzaine de personnes participent régulièrement. Les inscriptions sont toujours en cours. Pour la tenue, il faut venir en jogging et baskets.





Tous les dimanches matin pendant l'Automne et l'hiver à 8h30 au départ du complexe de l'Oust, les amateurs de VTT pourront rejoindre la section VTT, pour découvrir/redécouvrir les nombreux chemins de notre commune. Ensuite avec le retour du Printemps et des Randos sur le Pays de Redon, la sortie hebdomadaire sera programmée le mercredi en soirée.

Le but de cette section est d'entretenir les circuits qui sont nombreux sur St-Perreux mais aussi de créer de nouveaux chemins en vue d'organiser la Rando des Civelles qui a lieu le 2ème dimanche de mars de chaque année et dont ce sera la 20ème édition en 2015. D'autres projets sont également dans

les cartons comme une sortie sur une journée ou un week-end.

D'ailleurs, vous pouvez nous suivre et avoir toutes les infos via la page Facebook qui a été créée:

<https://www.facebook.com/pages/VTT-Saint-Perreux>

Contact Daniel SIBETH : sibeth.daniel@wanadoo.fr

Soirée-échanges: Un nouveau regard sur les psychoses et troubles de l'humeur

Un peu plus de 80 personnes ont assisté vendredi 17 octobre, à la soirée-échange organisée par La Pérusienne sur le thème "**PSYCHOSES - TROUBLES DE L'HUMEUR**". Une forte participation qui met en évidence l'intérêt des habitants pour les sujets touchant à la santé.

Le docteur Basély, médecin psychiatre au Centre de posture et de réadaptation de Prières à Billiers a, avec des mots simples, présenté quelques-unes des caractérisations des psychoses et troubles de l'humeur qui, compliquent la vie quotidienne des personnes atteintes, souvent jeunes.

En 1ère partie de soirée le film "L'éloge de la fragilité", réalisé par Eric Pittard au centre de Prières, a permis de découvrir des jeunes présentant simplement leurs difficultés de vivre au quotidien. Au fil du reportage, on a découvert des jeunes attachants, qui, comme devait l'expliquer le docteur Basély, **"ont beaucoup de choses à nous dire et à nous apprendre par leur vécu et leur manière d'appréhender et de gérer leur maladie..."**

Les interventions, pertinentes, du public, ont mis en évidence combien l'entourage et les familles sont toujours déconcertés par les différentes expressions de la souffrance des personnes malades.

Bien sûr des questions sont restées sans réponses car les causes des troubles sont multiples, et mettre des mots sur ces troubles (comme la schizophrénie) conduit souvent à enfermer un peu plus ceux qui en sont atteints. Au moins aura-t-on compris la nécessité de consulter des professionnels quand les troubles apparaissent, souvent à l'adolescence, pour mieux aider les personnes en souffrance à prendre en charge leur maladie ...

Plus d'infos: <http://laperusienne.blogspot.fr>

Contact: laperusienne@gmail.com



"Les Paniers de chez Nous": des produits locaux chaque semaine

Depuis quelques semaines, les producteurs du Pays de Redon, l'épicerie-bar "Chez Nous" et l'association La Pérusienne proposent aux habitants de St-Perreux et des communes alentours de s'approvisionner au bar de la commune en produits issus de l'agriculture biologique. Un bon moyen de développer une alimentation saine et locale, de soutenir une agriculture paysanne, de renouer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir le commerce local.

Comment ça marche ?

- Je téléphone à Julien au bar « Chez Nous » ou bien je passe au bar, au plus tard le jeudi à 19H00, pour passer ma commande en pain, fromages, légumes..

- le vendredi soir je viens entre 19H00 et 20H00 chercher ma commande toujours au bar.

Je rencontre du monde, je bois un coup, j'apprends les dernières nouvelles, je rencontre les producteurs... et rendez-vous au vendredi prochain.

C'est simple, c'est bon et sans engagement. Et ça se passe à St-Perreux.

Contact Bar "Chez Nous": 02 99 72 59 83 - Contact producteurs : 02 99 93 40 64



Une Nouvelle rubrique : Le coin du P'tit Pereg

"Pereg", la mascotte de Saint-Perreux, est arrivé avec la nouvelle équipe municipale.

Dans les mois à venir, ce petit ours ira à la rencontre des Pérusiens et Pérusiennes, petits et grands, pour découvrir le quotidien ou recueillir le

témoignage de personnes sur des sujets divers et variés.

Dans le prochain numéro, Pereg sera écolier, en suivant les enfants des deux écoles dans leurs activités quotidiennes.



Vous pouvez le rencontrer et le suivre sur le site Internet de la commune.

Vous y découvrirez ses déplacements et différents voyages déjà effectués depuis quelques mois : en Corse, à Cherbourg, à Font-Romeu, à Londres et en Guyane.

Une galerie de photos est mise en place sur le site.



Mais en attendant, nous pouvons déjà vous raconter une de ces aventures lors de son périple à Londres :

Pereg a voulu essayer les taxis londoniens (fatigué de marcher!). Se plaisant tellement dans ce véhicule inconnu, il a décidé de ne pas sortir à la station. Remuant ciel et terre pour le récupérer, grâce au « Routard » nous avons pu avertir la centrale des taxis. L'attente a été longue, une nuit blanche passée sans Pereg! Et le lendemain matin après une dernière petite balade, un taxi nous a ramené Pereg à l'hôtel (notre nom et celui de l'hôtel étaient avec Pereg) ...Avait-il voulu visiter Londres « By Night » ? Il a alors eu le droit à son « Fish&ships » !



Le Flash Infos devient le Bulletin Municipal

Depuis les élections de mars dernier, vous avez pu constater quelques changements dans la forme du Flash Infos ainsi que dans son rythme de parution.

Cherchant la meilleure façon de communiquer l'ensemble des informations de la vie de la commune, la commission Information vous propose dorénavant 4 Bulletins Municipaux par an (1 par trimestre) ainsi qu'un Guide pratique de la commune à paraître fin janvier de chaque année.

Vous souhaitez faire paraître une information, merci de communiquer vos articles, informations, photos via le mail : info.assos.stperreux@gmail.com

Prochaine parution : Fin Février 2015

Retrouvez l'ensemble des événements, actualités, photos, agenda sur www.saint-perreux.fr

A découvrir en janvier le Guide pratique de Saint-Perreux : Présentation de l'ensemble des associations de la commune; des artisans et commerçants; informations utiles; etc.

Communiquez à l'aide du Guide pratique et du Site Internet

Vous êtes commerçant, artisan, auto-entrepreneur, envoyez-nous vos coordonnées, type d'activités, votre logo ou une photo en format .jpg

Vous êtes propriétaire de locations de tourisme, envoyez-nous le descriptif de votre location ainsi que des photos.

Pour cela adressez-nous un mail : info.assos.stperreux@gmail.com